

Séance du 31 mars 2015

L'an deux mille quinze et le trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TOUYA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2015

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : TOUYA Dominique – DARETTE Hervé – LARQUIER Laure – DELAS Christian - MONTAUT Gisèle – WARRYN Patrick – SENSE Frédéric – GOMEZ Patrice - BOUCHET Béatrice – DUPONT Alexandre – PAU Christian – ARNAUD Patrick - GIACOMONI Carole

ABSENTS EXCUSES : MARTIN Patricia – DE SOUSA Paulo

Mme Carole GIACOMONI quitte la séance à 22 h 30 après le vote du budget primitif 2015.

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2014
- Vote du compte de gestion 2014
- Affectation du résultat du compte administratif 2014
- Vote des taux d'imposition 2015
- Vote du budget primitif 2015
- Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement et l'extension du groupe scolaire
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : LARQUIER Laure

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 23 février 2015.

1 I VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats définitifs peuvent être ainsi résumés :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévus : 631 362,00 €
Réalisé : 28 055,15 €
Reste à réaliser : 1 440,00 €

Recettes

Prévus : 631 362,00 €
Réalisé : 476 130,74 €
Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Prévus : 739 207,00 €
Réalisé : 297 064,13 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes

Prévus : 739 207,00 €
Réalisé : 600 967,10 €
Reste à réaliser : 0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT : 448 075,59 €
FONCTIONNEMENT : 303 902,97 €
RESULTAT GLOBAL : 751 978,56 €

Résultat cumulé

- Excédent de fonctionnement : 303 902,97 €
- Excédent d'investissement : 446 635,59 €

Soit un disponible financier de 750 538,56 €

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée.

Sous la présidence de Monsieur DARETTE Hervé, désigné par l'Assemblée Municipale, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2014.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2 II VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur GOUSTANS Robert, receveur municipal, a transmis le compte de gestion de l'année 2014 qu'il a établi.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 **III AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de	303 902,97 €
- un excédent d'investissement de	448 075,59 €
- un déficit des restes à réaliser de	1 440,00 €
Soit un excédent de financement de	446 635,59 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		€
RÉSULTAT AU 31/12/2014	EXCÉDENT	303 902,97 €
	DÉFICIT	€
(A)	EXCÉDENT AU 31/12/2014	€
	- Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
	- Affectation complémentaire en réserves (1068)	0 €
	- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	303 902,97 €
(B)	DÉFICIT AU 31/12/2014	€
	- Déficit à reporter (001)	€
	Reprise sur l'excédent antérieur reporté(002)	€

	Résultat d'Investissement reporté (001) Excédent	448 075,59

4

IV VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Les membres de la commission des finances proposent de reconduire les taux votés l'année précédente.

Le Conseil Municipal, conscient des difficultés que peuvent rencontrer certains administrés dans ce contexte actuel économique difficile, décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2015.

- **Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 127 440 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

TAXES	Taux de l'année 2014	Taux votés en 2015	Bases 2015	Produit fiscal 2015
T.H.	11,84	11,84	621 700	73 609
F.B.	10,30	10,30	459 800	47 359
F.N.B.	40,45	40,45	16 000	6 472
CFE.				
Total				127 440

5

V VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2015. Il s'équilibre en dépenses et recettes en :

- section de fonctionnement à 711 675,00 €
- section d'investissement à 507 337,00 €

Les prévisions de la section de fonctionnement retracent les dépenses et les recettes courantes pour l'année 2015. Les principales prévisions de dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

- Frais d'études : 20 000 €,
- Subvention d'équipement auprès de particuliers pour la remise en état de murets, façades et clôtures : 10 000 €,
- Achat terrain nu : 70 000 €,
- Achat de matériel de bureau et informatique (PC, téléphone, vidéo projecteur) : 5 000 €
- Autres immobilisations corporelles (signalétique urbaine, panneau signalétique à l'aire de jeux, filets pare-ballons, divers): 7 700 €,
- meublier urbain : 3 000 €
- Travaux de réfection dans les bâtiments communaux :20 000 €,
- Remboursement du capital des emprunts : 7 183 €,
- Remboursement à la CCLO de l'avance remboursable (achat terrain pour la construction de logements locatifs) : 192 000 €,
- Opération d'équipement «aménagement et extension de l'école » : 150 000 €

Les principales recettes de la section d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA : 2 327 €
- Taxes d'aménagement : 2 201 €
- Virement de la section de fonctionnement : 13 900 €
- Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2014 : 448 075 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'année 2015.

6

VI CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal envisage la réalisation de travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire. Aussi, afin de mener cette opération, il doit être désigné un maître d'œuvre. Le montant des honoraires de l'architecte qui sera choisi entre dans le cadre de la procédure adaptée.

Il ajoute que trois bureaux de maîtrise d'œuvre ont été consultés à savoir :

- MARIE HABITAT à ORTHEZ**
- ABC ARCHITECTES à BIZANOS**
- ACAHE à MOURENX**

Le Comité Communal Consultatif «bâtiments communaux/voirie » a étudié les différentes esquisses, l'estimation financière des travaux et les honoraires. Les architectes ABC et ACAHE ont un chiffrage des travaux standards. MARIE HABITAT, au stade de cette consultation, n'a pas remis, par écrit, l'estimation sommaire des travaux proposés qui intègrent, par rapport aux deux autres architectes, une transformation importante du bâtiment. Il a communiqué verbalement le coût provisoire des travaux qui est supérieur à l'estimation des deux autres architectes. Après analyse, les membres du Comité se sont prononcés individuellement. Le cabinet ABC ARCHITECTES obtiendrait, de la majorité des membres du Comité, le meilleur ratio projet technique/prix.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après examen des offres, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE de retenir ABC ARCHITECTES pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement et d'extension du groupe scolaire,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

(vote : 7 pour ABC ARCHITECTES, 2 pour MARIE HABITAT, 3 pour ACAHE)

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Recensement de la population

Le recensement de la population réalisé du 15 janvier 2015 au 14 février 2015 a donné les résultats suivants :

- nombre de logements collectés : 241 (221 résidences principales + 8 résidences secondaires + 12 logements vacants)
- nombre de personnes recensées : 559

Cin'étoiles 2015

Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques propose l'organisation d'une soirée Cin'étoiles durant la période du 11 juillet au 23 août 2015. Une liste de 15 films est proposée. Une participation financière de 350 € est demandée pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Les communes intéressées doivent s'inscrire avant le 10 avril 2015. Toutes les demandes ne pourront être satisfaites. Les communes seront informées de la suite réservée à leur candidature dans le courant du mois de mai prochain.

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire à la soirée CIN'ETOILE pour la semaine du 25 juillet 2015 au 31 juillet 2015 et sélectionne les films suivants :

- 1.Minuscule : la vallée des fourmis perdues
- 2.Les garçons et Guillaume, à table
- 3.The grand Budapest hotel

Organisation par le CCAS d'une action de prévention et d'éducation à la santé en faveur des aînés

Le CCAS de la Commune va organiser avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Sud Aquitaine (ASEPT), pour les personnes âgées de 60 ans et plus de la commune et de celle de Labastide-Monréjeau, une conférence sur la thématique «Sénior, soyez acteur de votre santé » qui aura lieu, à la Saligueta, le 20 avril 2015 et sera suivi d'un atelier de 7 séances avec un effectif de 8 à 12 personnes, sur le thème du «bien vieillir » dans le courant des mois de mai et juin 2015.

Fourrière animale

La réglementation impose à chaque commune d'organiser le service de fourrière pour chiens et pour chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public.

La charge de capturer et de conserver dans des conditions compatibles avec le bien-être animal nécessite des moyens financiers et des compétences techniques. Elle peut être assurée par les services municipaux ou mutualisée au sein d'une structure intercommunale ou d'un EPCI. La municipalité peut aussi confier cette mission, par délégation, à une association, voire une entreprise spécialisée.

L'obligation d'un service de fourrière est circonscrite aux chiens ou chats. Il consiste à assurer la capture des animaux et leur détention dans un endroit approprié pendant une période de huit jours francs, destinée à permettre au propriétaire de l'animal de se faire connaître ou au service gestionnaire de rechercher celui-ci. Pendant ce délai, les frais de nourriture, de gardiennage et de soins sont à la charge de la fourrière.

Jusqu'au 31 décembre 2014, les chats et chiens errants sur le territoire de la Commune étaient amenés à la fourrière de Berlanne. Depuis, la SPA BEARN a fait savoir qu'elle ne reconduisait plus les conventions qu'elle avait passées avec les communes.

Ce sujet a été évoqué à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et les élus n'envisagent pas, au stade actuel de la réflexion, que la compétence fourrière animale puisse être transférée à la communauté de communes de Lacq-Orthez pour des raisons tenant à la nécessaire proximité liée au règlement de ces problèmes ainsi qu'à l'étendue du territoire.

En revanche, afin de pouvoir obtenir des tarifs préférentiels au regard du nombre d'habitants concerné, les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez peuvent jouer le rôle de facilitateur à ce sujet et prendraient en charge l'ingénierie correspondante.

A cet effet, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez nous demande de lui faire savoir, avant le 10 avril 2015, si nous décidons de confier à une société privée cette mission de service public qu'est la fourrière animale. Aussi, en fonction du nombre de retours positifs, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez procéderait à des regroupements géographiques de communes permettant de bénéficier des meilleurs tarifs de prise en charge et procéder, si nécessaire, à la préparation des groupements de commandes correspondants.

Le Conseil Municipal décide de confier à une société privée la mission de fourrière animale.

Affiché le 7 avril 2015

Le Maire,